



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 30 avril 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 81 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire urgente suivante à Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

Selon plusieurs informations concordantes, vingt-et-un bateau appartenant à une flottille civile s'apprêtant à livrer de l'aide humanitaire à la population de Gaza auraient été interceptés dans la nuit du 29 au 30 avril par les forces armées israéliennes dans les eaux internationales, à l'ouest de l'île grecque de Crète. Un ressortissant résidant au Luxembourg ferait partie des personnes arrêtées lors de cette opération.

Au regard de ces éléments, qui pourraient constituer des violations graves du droit international maritime, nous souhaitons poser les questions suivantes à Monsieur le ministre :

- Le Gouvernement luxembourgeois a-t-il connaissance de ces informations et peut-il en confirmer les circonstances ?
- Des démarches consulaires ont-elles été entreprises afin de garantir la sécurité et les droits du ressortissant luxembourgeois présumément arrêté par les forces armées israéliennes ?
- Le Gouvernement entend-il intervenir auprès des autorités israéliennes pour demander des explications sur cette interception en eaux internationales et la libération des personnes concernées ?
- Le Gouvernement envisage-t-il de saisir des instances internationales compétentes afin d'examiner ces éléments au regard du droit international ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, en l'expression de notre haute considération.

Yves Cruchten
Député

Franz Fayot
Député